

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc photovoltaïque Berrac

De : Michel DALIE <michel.dalie@orange.fr>

Date : 12/10/2022 12:15

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Je donne un avis négatif à ce projet en l'état.

En effet, ce projet, de dimensions très importantes, situé à proximité du centre du village, entraîne une véritable pollution visuelle et lui ôte de ce fait tout son charme. Ce que confirme l'avis du responsable des Monuments Historiques.

Ce projet ne peut-il pas être déplacé à quelques kilomètres ?

Plus généralement, des textes légaux ne pourraient-ils pas limiter, dans des zones à densité de population moyenne ou forte, ce type d'aménagements en instaurant un quota maximum entre la surface du projet et les besoins de l'exploitation ?

Michel Dalié